

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

19 février 2020

## **FAQ sur les émissions de parts sociales de banques mutualistes ou coopératives**

**Vous pouvez retrouver ici les informations pratiques vous permettant de préparer votre opération.**

### **Lorsque je réalise une émission de part sociale de banques mutualistes ou coopératives, un prospectus est-il toujours requis ?**

Conformément aux articles 212-38-1 et suivants du règlement général de l'AMF, la banque mutualiste ou coopérative doit établir, préalablement à ses offres au public, un prospectus approuvé par l'AMF. Le règlement général prévoit un seuil d'exemption à l'obligation de publier un prospectus lorsque l'offre au public est d'un montant inférieur à 8 M€. Ce montant de l'offre est apprécié par année calendaire au niveau de la banque mutualiste ou coopérative régionale.

### **Du fait que mes offres sont en continue, comment fonctionne le prospectus ?**

Compte-tenu du caractère variable du capital de la plupart des banques mutualistes ou coopératives, leurs offres au public sont généralement réalisées sur une base continue au cours de l'année corrélativement aux demandes de souscription. Cela vous oblige à disposer en permanence d'un prospectus conforme requis pour procéder à de telles offres. Le prospectus approuvé par l'AMF est valable 12 mois sous réserve des dispositions de l'article

212-38-10 relatif aux suppléments.

## **Si l'AMF a approuvé mon prospectus, est-ce que je peux également l'utiliser dans d'autres Etats membres de l'UE ?**

Non. Le prospectus relatif à l'offre au public de parts sociales de banques mutualistes ou coopératives n'est valable que sur le territoire français. Il ne peut pas bénéficier du système de « passeport » européen.

## **Comment déposer mon projet de prospectus à l'AMF en vue de son approbation ?**

Votre projet de prospectus, complété des éléments requis pour la constitution du dossier d'instruction, est envoyé par e-mail à l'adresse suivante : [depotprospectus@amf-france.org](mailto:depotprospectus@amf-france.org)  
URL = [mailto:depotprospectus@amf-france.org] et en ajoutant en copie de votre e-mail le responsable du pôle, Julien Laroche, ainsi que votre interlocuteur dédié au sein du pôle Banque, assurance et marché obligataire.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations utiles pour constituer votre dossier et procéder au dépôt au sein de l'instruction de l'AMF [DOC-2019-19](https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2009-10) URL = [https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2009-10]

## **Quels éléments dois-je fournir au moment du dépôt de mon dossier en vue de l'instruction du prospectus par les services de l'AMF ?**

L'ensemble des pièces requises au dépôt et les modalités pratiques sont précisées au sein de l'instruction de l'AMF [DOC-2019-19](https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2019-19) URL = [https://www.amf-france.org/fr/reglementation/doctrine/doc-2019-19]

## **Combien de temps dois-je prévoir pour l'instruction du mon prospectus obligataire ?**

La réglementation prévoit différents délais réglementaires. L'AMF dispose de 10 jours ouvrés pour vous notifier ses observations éventuelles sur le projet de prospectus (respectivement 20 jours ouvrés lorsque vous êtes un primo-émetteur). En l'absence d'observation, l'AMF doit être en mesure d'approuver le prospectus sous 10 jours (respectivement 20 jours). En

cas d'observation, ce délai est remis à zéro et recommence à courir à réception de vos réponses aux observations notifiées.

En moyenne, l'AMF vous invite à prévoir un délai total d'environ 2 semaines. Dans des cas exceptionnels, ces délais peuvent être adaptés après discussions avec votre interlocuteur au sein du Pôle Banque, Assurance et Marché obligataire.

## **Puis-je convenir à l'avance d'un calendrier prévisionnel avec l'AMF pour organiser mon opération ?**

Il est vivement conseillé, en amont du dépôt de votre dossier d'instruction, de prendre attache avec votre interlocuteur dédié au sein du Pôle Banque, Assurance et Marché obligataire ou directement avec son responsable, Monsieur Julien Laroche. En effet, cette prise de contact nous permettra de convenir avec vous d'un calendrier prévisionnel tenant compte de vos contraintes et nos possibilités.

## **Comment déposer les documents incorporés par référence sur Onde ?**

Lorsque votre prospectus incorpore par référence des documents en application de l'article 212-38-3 du règlement général de l'AMF, il vous sera demandé de déposer ces documents sur notre extranet ONDE en amont de l'approbation.

Pour accéder à votre compte Onde, vous devrez renseigner votre identifiant et votre mot de passe qui vous ont été préalablement communiqués. En cas de difficultés, vous pouvez contacter votre interlocuteur dédié au sein du Pôle Banque, Assurance et Marché obligataire qui sera vous orienter.

## **Je n'ai pas encore de compte Onde, comment le créer ?**

Vous trouverez toutes les informations utiles dans la rubrique « Espace pro sociétés cotées > Mes relations avec l'AMF > Déposer de l'information > [Accéder à ONDE](https://www.amf-france.org/fr/espace-professionnels/societes-cotees-et-emetteurs/mes-relations-avec-lamf/deposer-de-1) URL = [https://www.amf-france.org/fr/espace-professionnels/societes-cotees-et-emetteurs/mes-relations-avec-lamf/deposer-de-1] ».

---

SUR LE MÊME THÈME

---

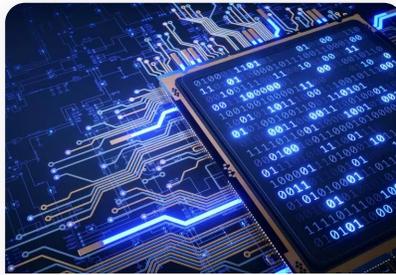


COMMUNIQUÉ AMF

INFORMATION ET OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES

14 février 2023

L'AMF appelle les sociétés cotées à une meilleure information des investisseurs sur les risques encourus à l'occasion d'opérations de financement dilutives



ARTICLE INNOVATION

25 janvier 2023

Liste des offres de jetons ayant obtenu un visa de l'AMF (« Liste blanche »)



ACTUALITÉ

INFORMATION ET OPÉRATIONS  
FINANCIÈRES

12 janvier 2023

L'intelligence artificielle, vers de nouveaux apports pour les régulateurs



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02